

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
*Du 03 Novembre 2016*

Membres présents : 11

Membre excusé : 0

Membre absent : 0

- Ordre du Jour*
- *Plan Local d'Urbanisme*
  - *Point sur les travaux voirie et enfouissement réseaux*
  - *Sécurité RD 129*
  - *Travaux plage*
  - *Ouverture crédits*
  - *Logement communal – consommation de gaz*
  - *Affaires diverses*
    - Prime de fin d'année employé communal*
    - Divers*

**1. Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil municipal ne peut pas arrêter le projet de PLU car il est en attente de la contre-expertise des zones humides. Les 2 terrains concernés resteront constructibles sur la majeure partie de leur surface. Dès la réception du rapport de la société ayant procédé aux analyses de sol, il sera transmis au cabinet Verdi pour l'inclure dans le PLU.

Le PLU sera arrêté lors de la prochaine réunion de conseil.

**2. Point sur les travaux voirie et enfouissement des réseaux secs**

Quelques travaux de finition sont encore à réaliser.

La commune est toujours dans l'attente du décompte définitif concernant l'enfouissement des réseaux.

L'entreprise Vermot a consenti une réduction de 4% sur le montant total des 2 marchés (eau et voirie), soit une remise d'environ 16 000 €.

Des dossiers de demande de subvention complémentaires seront déposés pour financer les travaux supplémentaires. Accord du conseil.

**3. Sécurité RD 129**

Une réunion a eu lieu en octobre avec le Service Territorial d'Aménagement, en charge des routes départementales.

Le STA proposait de mettre en place des aménagements provisoires pour évaluer leur efficacité mais le conseil est sceptique sur le fait que ces aménagements soient posés avant l'hiver.

Le STA doit également faire des propositions chiffrées de différents projets avec des plans à présenter au conseil.

**4. Travaux de la plage**

La commune avait fait une demande à la police de l'eau pour intervenir dans le lac afin de retirer les gros blocs de pierre de la zone de baignade. La commune a reçu l'autorisation de procéder aux travaux mais ils n'ont pas pu être réalisés avant que le niveau du lac ne remonte.

L'autorisation est valable 3 ans.

**5. Ouverture de crédits**

Pour régler une facture de Verdi, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires et donc de modifier le budget : le conseil accepte d'ajouter 1 400 € au compte 202 et 1 400 € au compte 10 226.

## 6. Logement communal – consommation gaz

Les locataires du logement communal ont fait part d'une consommation de gaz anormalement élevée. L'entreprise Voegtlin doit faire un diagnostic de la chaudière et un devis a été demandé à l'entreprise Boissière pour l'isolation du grenier.

## 7. Affaires diverses

- La fusion entre la CCMO21 et la CCHD sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
La communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs comprendra 32 communes et la commune des Grangettes aura 1 siège au sein de ce nouvel EPCI.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les dossiers de cartes d'identité ne seront plus à déposer à la mairie des Grangettes mais à celles de Pontarlier ou de Mouthe. Le Conseil regrette la disparition de ce service de proximité.
- Prime de fin d'année : le conseil décide d'instaurer l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour l'agent d'entretien.
- La réparation de deux regards chemin des Tareaux et route de Malpas sera réalisée fin novembre par l'entreprise Boucard Mt d'Or.
- Blocs de pierre Port Titi : Monsieur le maire indique au conseil que ces blocs béton auraient été posés par le SIVOM au moment de l'installation des collecteurs d'assainissement dans les années 70. Devenus instables, ces blocs présentent un danger. La commune a demandé à la CCMO21 de procéder à la sécurisation des lieux. La CCMO21 accepte de participer à hauteur de 50 % du montant des travaux (7500 €) et la commune accepte de prendre l'autre moitié de ces travaux à sa charge.
- Forêt : l'entreprise Coulet de Levier a réalisé les travaux de dépressage parcelle 11.  
Les parcelles 6 et celles nouvellement soumises sont en cours d'exploitation (environ 600 stères de petit bois et du gros bois). Une vente entre habitants aura lieu prochainement pour environ 210 stères de feuillus.  
  
Destination des coupes 2017 : l'ONF propose des contrats d'approvisionnement pour les parcelles 19, 9 (en partie) et certaines parcelles nouvellement soumises. Accord du conseil.  
La commune décide de contractualiser avec Romain Girod pour les coupes 2017.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 h devant le monument aux morts.  
Monsieur Gindre a demandé à ce que soit gravé sur le monument aux morts, un nouveau nom Aymonier François mort pour la France en 1918.  
Monsieur le maire propose de rencontrer Monsieur Gindre pour évoquer ce sujet.
- Le nouveau prêtre J-Claude Menoud propose une rencontre avant la pose à l'entrée de l'Eglise de 2 tableaux donnés par Mme Ryckwaert.
- Eau potable Port Titi : Un RDV a été fixé avec les services du Conseil Départemental pour évoquer cette problématique.
- Redevance incitative : chacun recevra prochainement une facture « à blanc » pour évaluer sa gestion des bacs d'ordures ménagères.
- Repas des anciens : le vendredi 16 décembre à midi.

La séance est levée à 22 h  
Les Grangettes, le 4 novembre 2016.

Le Maire,

